

Québec 

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL ●

Le devoir de secours équitable et impartial à l'égard des parties non représentées : quel rôle incombe au juge administratif?

Me Ann Quigley, juge administrative

**Mettons
le point
final.**



Présentation du Tribunal

Création
en 2016

Fusion
CLP et
CRT

4 Divisions

RT
SST
SE
CQP

157 juges
administratifs

44 000
dossiers
ouverts

Le phénomène des PRS

Portrait statistique

Tribunal administratif du travail

DSST (2022-2023)

- 36,7% travailleurs
- 25,2% employeurs

DRT (2022-2023)

Variable selon le recours

LNT-38,8% des employeurs

6,1% des salariés

CT- 77,6% des salariés

Le phénomène des PRS

Services et outils mis en place par le TAT pour faciliter l'expérience des PRS

- Vidéos
 - Conciliation
 - Services en lignes
- Accès gratuit à toutes les décisions rendues
 - TOPO-SST
- Accès aux publications, documents, brochures, etc.

Mon mémoire



La démarche



Le choix du sujet

Mon mémoire

Objectifs de la *Loi sur la justice administrative*

Affirmer la spécificité de la justice administrative

En assurer la qualité, la célérité et l'accessibilité

Assurer le respect des droits fondamentaux

Plan de mes recherches

1

Étude du phénomène des parties se représentant seules (PRS)

2

Analyse de la portée et de l'effectivité du devoir de secours équitable et impartial

3

Évolution du rôle du juge
Proposition d'orientations pour l'exercice de son devoir à l'égard des PRS

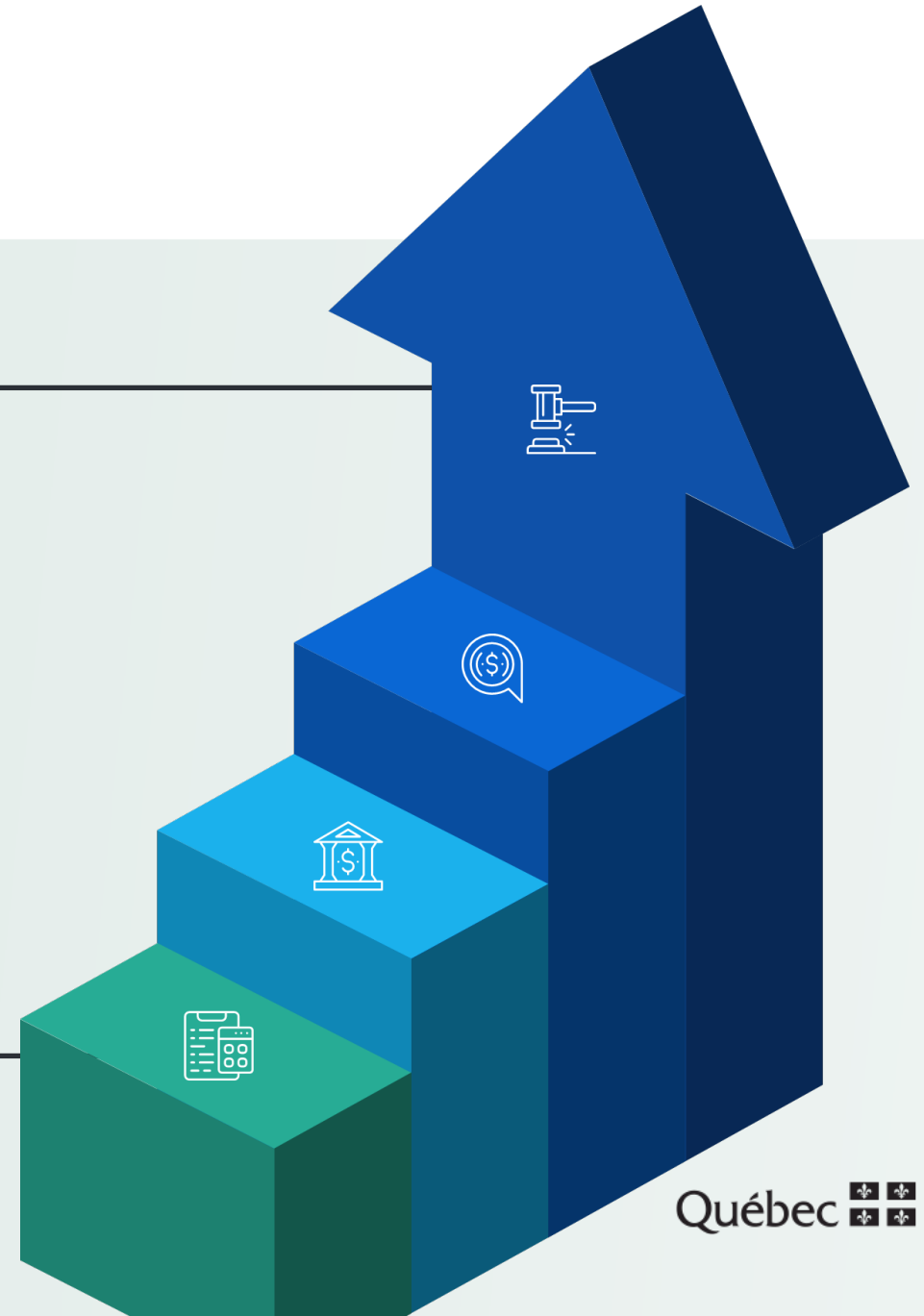
1

Le phénomène des parties se représentant seules

Le phénomène des PRS

Son ampleur

- Accroissement, tant au Canada qu'à l'étranger depuis le début des années 1990
- Certains changements s'opèrent principalement au sein des tribunaux judiciaires en réaction à ce phénomène



Le phénomène des PRS

Les principales causes à l'origine du phénomène



Les coûts excessifs de la justice



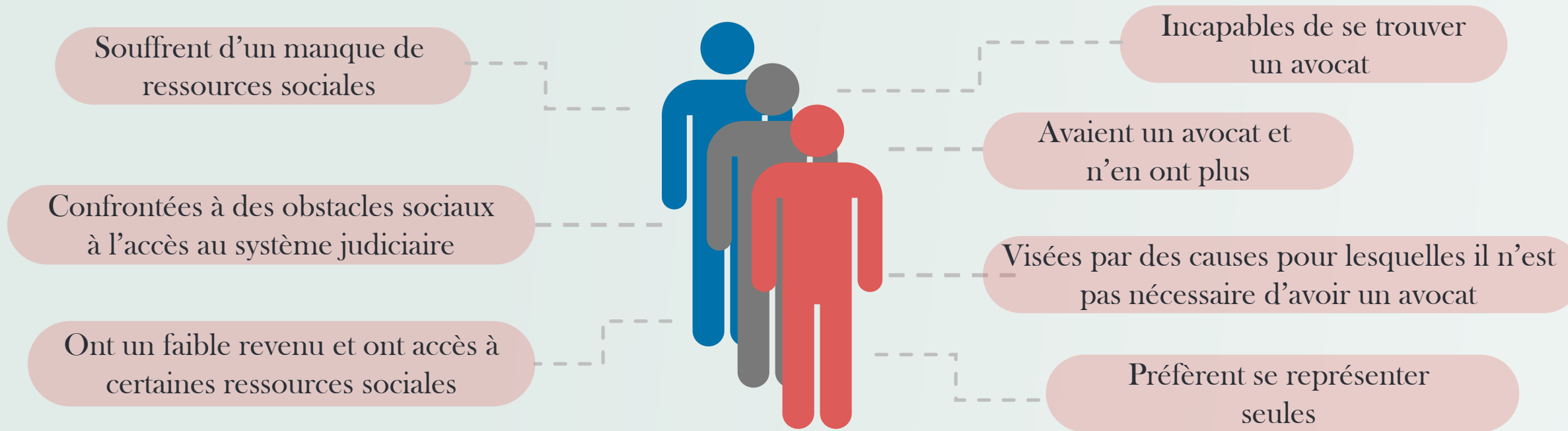
Le bas niveau des plafonds d'admissibilité aux services d'aide juridique



Autres causes

Le phénomène des PRS

Existe-t-il un portrait-type?



Le phénomène des PRS

Ses conséquences sur certains acteurs judiciaires

- Augmentation des coûts du processus judiciaire
- Allongement des procédures
- Prolongation de la durée des audiences
- Protection des droits des parties pas toujours assurée

Le phénomène des PRS

La perception des acteurs du milieu judiciaire

[Traduction]

« Il n'est que trop fréquent de voir des juges considérer un plaideur non représenté comme une source de problèmes pour l'appareil judiciaire comme pour eux-mêmes plutôt que de voir en lui une personne susceptible de bénéficier de la justice civile. Or, c'est bien l'appareil judiciaire et ses procédures qui constituent le vrai problème, dans son incapacité chronique à se rendre compréhensible et accessible pour les personnes ordinaires ».

- Lord Woolf. L.C.J.
Access to justice, 1998, chap. 17, par. 2.

Le phénomène des PRS

Les conséquences sur les avocats

Attentes de la PRS

Attentes de
leur client

Attentes du juge

Le phénomène des PRS

Les conséquences sur les juges



- Maintien du fragile équilibre entre le droit des parties d'être entendues et la bonne utilisation des ressources publiques

Le phénomène des PRS

Les besoins particuliers des PRS

- Orientation dans le système de justice
- Diagnostic du problème juridique
- Organisation reliée à la logistique qu'implique un recours
- Élaboration de la stratégie et de la préparation
- Rédaction de documents et de procédures
- Assistance dans la résolution de problèmes juridiques

Différents selon
le groupe auquel
appartient la
PRS

Le phénomène des PRS

Perception du milieu judiciaire par cette clientèle

- Sentiment d'exclusion (citoyen de seconde classe)
- Difficulté à naviguer dans le système judiciaire
- Conscient de ralentir le processus
- Juge plus attentif à l'égard de la partie représentée
- Frustration et désillusion face à la complexité et au temps requis



2

Le devoir de secours équitable et impartial

Le devoir de secours équitable et impartial



Moyen permettant de tendre vers une plus grande effectivité du respect du droit d'être entendu

Le devoir de secours équitable et impartial

Cadre juridique

Devoir expressément prévu à
l'article 12(3) de la
Loi sur la justice administrative

Le devoir de secours équitable et impartial

Son origine



En lien avec les garanties procédurales interdisant toute inégalité de traitement en matière judiciaire et plus largement avec l'enjeu de société que constitue l'accessibilité à la justice



Article 23 de la *Charte québécoise des droits et libertés*

Le devoir de secours équitable et impartial

Sa portée

Devoir non défini par le législateur

Analyse du sens usuel des termes

Le devoir de secours équitable et impartial

Sa portée



Si nécessaire



Doit être utile



Accessible à toutes les parties, représentées ou non



Lors de l'audience



Doit être effectif

Le devoir de secours équitable et impartial

Sa mise en œuvre

- Responsabilité du tribunal d'équilibrer les forces en présence
- Permettre à chaque partie une représentation juste et effective, respectueuse du droit d'être entendu
- Trouver le juste équilibre entre l'équité de la démarche et l'impartialité de celle-ci



Le devoir de secours équitable et impartial

Son exercice à l'égard des PRS

La pratique constatée:

- La PRS est traitée par les tribunaux comme n'importe quelle autre partie
- Partant de la prémisse que :
 - L'autoreprésentation → choix stratégique
 - L'impartialité → adjudication passive
- Adjudication plus active **souhaitée** dans certaines circonstances

Le devoir de secours équitable et impartial

Son exercice à l'égard des PRS

- En toute impartialité



Le devoir de secours équitable et impartial



L'exercice de ce devoir par les juges administratifs: un risque?

Le devoir de secours équitable et impartial

3 principaux risques

Requête en
récusation

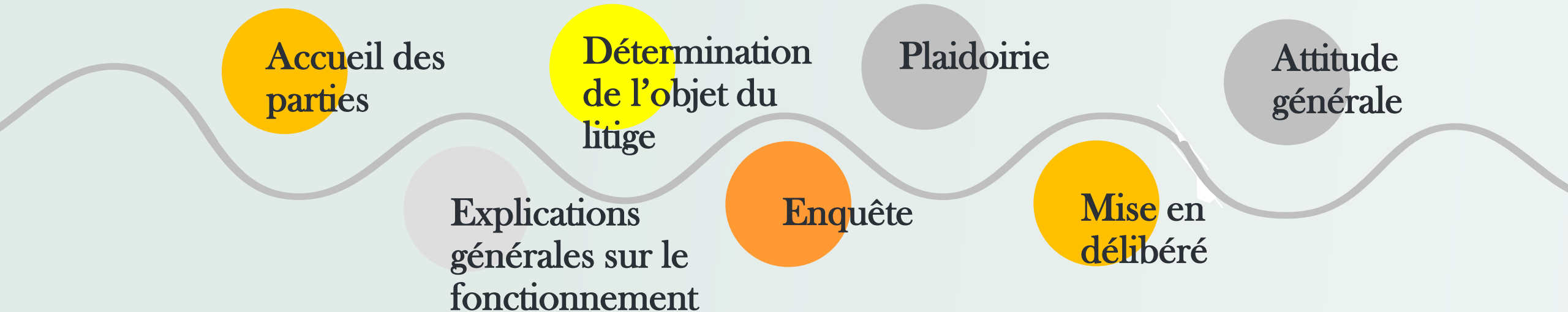
Plainte au
Conseil de la
justice
administrative

Révision
interne
ou
Pourvoi en
contrôle
judiciaire

3

Proposition d'orientations pour guider le juge administratif dans l'exercice de son devoir à l'égard des PRS

Les orientations proposées



Les orientations proposées

Les prémisses des orientations proposées

- L'accessibilité à la justice;
- L'impact réel du phénomène des PRS et les besoins qu'il crée;
- L'application effective de la notion de « pleine égalité » de traitement;
- Le respect du droit d'être entendu;
- L'importante distinction entre le mode d'exercice de la compétence et des pouvoirs des tribunaux judiciaires et celui des tribunaux administratifs exerçant une fonction pouvant être qualifiée d'hybride;
- L'impact lié aux spécificités de la justice administrative;
- La nécessaire évolution du rôle du juge;
- La reconnaissance expresse du devoir de secours équitable et impartial dans la loi ainsi que les impératifs liés à l'exercice de celui-ci.

Les orientations proposées

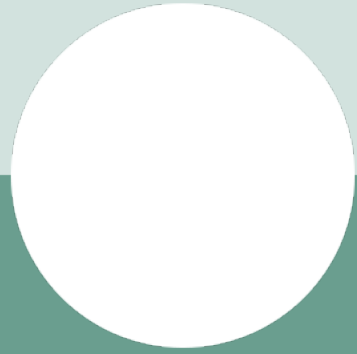
Modulations de celles-ci selon ...

- La complexité de l'affaire
- Les parties au litige
- La juridiction
- Les pouvoirs dont le juge administratif dispose

Conclusion

Mes souhaits

- Que les informations découlant de ma recherche permettent de faire tomber certains préjugés relatifs aux PRS
- Qu'elles suscitent une réflexion et discussion sur l'importance de mieux baliser le rôle du juge administratif dans l'exercice de son devoir
- Qu'elles permettent de mieux comprendre les exigences de ce devoir et de clarifier le rôle des juges administratifs eu égard à celui-ci
- Qu'elles fournissent des balises permettant aux représentants des parties de mieux informer leur client des interventions du juge administratif en présence d'une partie se représentant seule
- Qu'elles démontrent l'importance de la modulation de l'exercice de ce devoir à l'égard de toutes les parties



Merci!



Pour avoir accès à mon mémoire

<https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/39097>